

CONVENTION D'UTILISATION DU PLAN D'EAU

La Commune de Courcelles de Touraine met gracieusement à disposition des visiteurs son plan d'eau pouvant servir notamment à la pratique de la pêche. Afin de maintenir la biodiversité du site, par son empoissonnement et l'entretien des abords, il est simplement demandé aux visiteurs de respecter les règles suivantes.

Il est demandé à chaque visiteur de s'engager à :

- Respecter faune et flore
- Procéder à l'enlèvement des déchets en fin de journée
- Informer la commune de Courcelles de Touraine de toute organisation de journée de pêche

Règles d'utilisation du plan d'eau :

- Le plan d'eau est uniquement dédié à la pêche à la ligne
- La navigation est strictement interdite
- La baignade est strictement interdite
- L'utilisation de barbecue/réalisation d'un feu, est strictement interdite conformément à l'article préfectoral du 01/07/2006

Fait à Courcelles de Touraine, le 16/05/2022